



LE CASODOM ET NQT

ENSEMBLE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLÔMÉS DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER EN MÉTROPOLE.

Le Casodom et l'association NQT ont signé une convention de partenariat afin d'œuvrer dans leurs domaines de compétences respectifs à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés originaires des départements d'outre-mer en métropole.

NQT association créée en 2006, est le premier réseau d'entreprises engagées pour l'égalité des chances. Grâce à ce réseau de 760 partenaires, NQT a mis en place un dispositif de parrainage assuré par les quelque 5 880 cadres et dirigeants de ces entreprises pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés Bac+4 et plus, en recherche active d'emploi, âgés de moins de trente ans, et rencontrant des difficultés sociales ou issus des quartiers prioritaires. Depuis sa création, elle a suivi et accompagné plus de 22 570 diplômés, dont 72% ont trouvé un emploi à la hauteur de leur qualification, grâce à ce dispositif.

Le Casodom, association créée en 1956, et reconnue d'utilité publique depuis 1973, vient en aide sous différentes formes, et sous condition de ressources, aux originaires des départements d'outre-mer en métropole. Depuis 2005, il assure la promotion de l'excellence chez les Jeunes ultramarins grâce à son opération « Les Talents de l'Outre-mer » qui distingue les « Jeunes talents » et les « Talents confirmés » ayant réussi des parcours d'exception en métropole. Dans le domaine de l'insertion professionnelle, il est le partenaire de LADOM pour assurer le suivi social, y compris le logement, des Jeunes accompagnés par cette institution dans leur parcours de formation ou d'insertion professionnelle.

Le partenariat conclu entre NQT et le Casodom vise à faire bénéficier le plus grand nombre possible de jeunes ultramarins ayant obtenu leurs diplômes en métropole du dispositif de parrainage en entreprises. Dans ce but, le Casodom assurera une communication renforcée sur ce dispositif. Il identifiera les jeunes ultramarins potentiellement concernés, notamment parmi les lauréats de la sélection « Les talents de l'outre-mer » comme parmi les candidats non retenus. Le Casodom les invitera soit à s'inscrire directement auprès de cette association, soit à l'autoriser à transmettre à celle-ci les dossiers sélectionnés par lui en fonction des critères de NQT. La mise en œuvre de ce partenariat fera l'objet d'une évaluation périodique.

Contacts presse :

Association NQT
Marie HOMMEAU
Responsable communication
m.hommeau@nqt.fr
01 49 21 55 74
www.nqt.fr

CASODOM
Jean-Claude SAFFACHE
Président
casodom.75@gmail.com
01 42 36 24 54
www.casodom.com